

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N° 5014

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de Rufisque le 26/05/2025, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 36002185
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10 000 imp/Kwh
- Rapport TC : 50/5 /Rapport TP : 300/1
- Classe : 0,5 Année : 2021
- Calibre : 3x230V (100A); 110VA Fréquence : 50Hz
- Indexes : k1 56671,78k10851,77k2 625382,4 Kwh max

Installé et utilisé par Mr Fairy Industrie SARL

à l'adresse Rufisque Ouest, Z.F.I

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

Fils plomb coupé (s)	<input type="checkbox"/>
Fils inexistant	<input type="checkbox"/>

A2 – Scellés du boitier

Nr. scellés du boitier	245/126
Plombs falsifiés	<input type="checkbox"/>
Autres plombs	<input type="checkbox"/>

A3 - Capots

dévissé	<input type="checkbox"/>
ouvert	<input type="checkbox"/>
cassé	<input type="checkbox"/>
percé	<input type="checkbox"/>

A4 – Ecran LCD

cassé	<input type="checkbox"/>
eteint	<input type="checkbox"/>

A5 - Raccordements

Bouclage du compteur	<input type="checkbox"/>
Bouclage des TC	<input type="checkbox"/>
Isolation des TP	<input type="checkbox"/>

CONSTATS INTERNES :

B1 – Circuit du compteur

Carte Mère manipulé	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------

COMMENTAIRES :

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

CLIENT

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 26/05/2025 à RufisqueL'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N°
36002185..... Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : Ferry Industrie SARL
- Raison Social : Rufisque Ouest, Z.F.I
- Adresse : Rufisque Ouest, Z.F.I
- Type de compteur : HXF300
- Compte de contrat : 22000977523

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 5014 du 26/05/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

 CONFORME NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESSSENELECLE CLIENT